

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} février 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M^{me} Marie-Hélène Rivest agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

21-02-064 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1^{er} février 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 18 janvier 2021 et séance extraordinaire du 25 janvier 2021
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2021
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Appui au Recensement 2021
 - 4.4 Adhésion / Déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect / Union des municipalités du Québec
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.2 Destruction de documents inactifs des archives / Documents complémentaires en support à la préparation des rôles d'évaluation / Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances des 18 décembre 2020 et 15 janvier 2021
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Mises à pied temporaires / Pandémie de la COVID-19
 - 7.3 Adoption / Politique d'incitation à la pratique d'activités physiques
 - 7.4 Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 17-11-1013
 - 7.5 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 26 novembre 2020
 - 7.6 Comité d'orientation en santé et sécurité du travail / Réunion du 3 décembre 2020

7.7 Service des eaux / Confirmation de poste / Technicien en instrumentation

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

10.1 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2020 / Remboursement

10.2 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-21-09 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche

11. Culture et vie communautaire

11.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-07 / Fourniture d'un véhicule aménagé avec châssis d'un minibus

11.2 Appel de projets en médiation culturelle 2021 – phase 1

11.3 Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics / MCC / Bibliothèque du pôle municipal / Autorisation de signature

12. Protection publique

13. Travaux publics

13.1 Travaux municipaux / Construction de trottoir sur l'avenue Marier / Retrait et ajouts de traverses sur l'avenue Marier et la rue des Pruches

14. Eaux

14.1 Octroi de contrat / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction pour le remplacement des puits P-1 à P-6 / Aménagement d'un nouveau puits de pompage / Bassin Saint-Lazare

15. Génie

15.2 Ordres de changement n°s 24 à 29 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n° 1780

15.3 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1779.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration / Règlement n° 1779

15.4 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1753.01 / Services professionnels / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Entre les rues Henry Ford et Bill Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte / Règlement n° 1753

15.5 Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay / Règlement n° 1763 / Autorisation de signature

15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-03 / Travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne

15.7 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-66 / Services professionnels pour la surveillance des travaux de stabilisation de talus sur la rivière Quinchien

16. Aménagement du territoire

16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 janvier 2021

16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 janvier 2021

16.3 Usage conditionnel / 88, rue Adèle / Conteneur maritime en cour latérale / Lot 2 845 223 / Zone C2-531 / CCU n° 21-01-03

16.9 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Parc industriel / Lot 6 388 344 (Lots projetés 6 362 470 et 6 362 471)

17. Environnement

17.1 Modifications / Répertoire des subventions en environnement

18. Réglementation

18.1 Adoption / Règlement n° 1275-291 / Zonage / Dispositions relatives au toit d'un bâtiment accessoire et aux contenants de matières résiduelles

18.2 Adoption / Règlement n° 1274-34 / Permis et certificats et régie interne / Dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles et aux contenants de dons caritatifs

18.3 Adoption / Règlement n° 1276-15 / Construction / Dispositions relatives à la chambre à matières résiduelles et au trou d'excavation pour conteneur semi-enfoui

18.4 Adoption / Règlement n° 1709-15 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Abrogation des frais de retard à la bibliothèque

18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1275-294 / Zonage / Cession de terrains pour fin de parcs / Établissement de la valeur d'un terrain / Projet de redéveloppement de 4 logements et plus

18.6 Avis de motion / Règlement n° 1275-294 / Zonage / Cession de terrains pour fin de parcs / Établissement de la valeur d'un terrain / Projet de redéveloppement de 4 logements et plus

18.7 Adoption de projet / Règlement n° 1273-12 / Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs / Établissement de la valeur d'un terrain

18.8 Avis de motion / Règlement n° 1273-12 / Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs / Établissement de la valeur d'un terrain

19. Direction générale

19.1 Autorisation de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Citoyens

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

21-02-065 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 et celui de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

21-02-066 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2021

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 25 janvier 2021 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

21-02-067 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

21-02-068 Appui au Recensement 2021

CONSIDÉRANT que le Recensement se déroulera en mai 2021;

CONSIDÉRANT que la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays;

CONSIDÉRANT que cette collecte de données est nécessaire pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour l'acquisition des compétences nécessaires à l'emploi;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. afin que des programmes et services qui profitent à notre collectivité puissent bénéficier de données exactes et complètes.

« ADOPTÉE »

21-02-069 Adhésion / Déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect / Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élués et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élué et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le Conseil s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

21-02-070 Destruction de documents inactifs des archives / Documents complémentaires en support à la préparation des rôles d'évaluation / Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le projet de numérisation des documents complémentaires en support à la préparation des rôles d'évaluation, dont la liste apparaît dans un document préparé par Melissa Johnson et daté du 13 janvier 2021, a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LCCJTI);

CONSIDÉRANT que ce projet de numérisation a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) en matière de numérisation de substitution, notamment quant à la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

CONSIDÉRANT que la Ville favorise l'accessibilité à ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{me} Melissa Johnson, chef de section – Gestion documentaire, soit autorisée à demander à BAnQ, pour et au nom de la Ville, l'autorisation d'éliminer les documents inactifs sources.

« ADOPTÉE »

21-02-071 Dépôt de listes des comptes – échéances des 18 décembre 2020 et 15 janvier 2021

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 18 décembre 2020 pour un montant de 7 616 657,03 \$;
- échéance du 15 janvier 2021 pour un montant de 3 028 800,65 \$.

21-02-072 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 20 janvier 2021.

« ADOPTÉE »

21-02-073 Mises à pied temporaires / Pandémie de la COVID-19

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement du Québec en raison de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT le décret n° 2-2021 du 8 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les mesures décrétées par les autorités gouvernementales;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec le décret n° 2-2021, certaines activités offertes par la Ville doivent être suspendues et que de ce fait, les besoins en ressources humaines ont été révisés à la baisse;

CONSIDÉRANT que le maintien des services requis à la population exige par ailleurs le maintien en emploi de la majorité des effectifs, et ce, en présentiel ou en télétravail dès que cette option est possible en fonction de la nature de la tâche exécutée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la mise à pied des employés dont la prestation de travail n'est pas requise en raison des mesures décrétées;

CONSIDÉRANT que ces mises à pied sont dues à des circonstances exceptionnelles et que de telles décisions ne sont jamais aisées;

CONSIDÉRANT les conventions collectives de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT le contexte évolutif de la situation;

CONSIDÉRANT la liste des employés temporaires ayant été mis à pied le 8 janvier 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit entérinée la décision de mettre à pied les salariés temporaires membres du SCFP section locale 1432, occupant les postes de moniteur aquatique, sauveteur et caissier, identifiés à la liste des employés temporaires ayant été mis à pied le 8 janvier 2021, apparaissant à la note de service datée du 25 janvier 2021;

QUE soit entérinée la décision de mettre à pied les salariés temporaires membres du Syndicat manuel des travailleuses et travailleurs de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN) occupant les postes de surveillant-concierge et de surveillant de patinoire ainsi qu'un salarié régulier saisonnier membre du Syndicat manuel des travailleuses et travailleurs de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN), identifiés à la liste des employés temporaires ayant été mis à pied le 8 janvier 2021, apparaissant à la note de service datée du 25 janvier 2021;

QUE soient prises toutes mesures additionnelles appropriées permettant à la Ville de s'ajuster au contexte évolutif de la situation;

QUE le directeur général, le directeur général adjoint, la directrice du Service des ressources humaines, et tout directeur visé soient instruits d'appliquer la présente résolution tel que décidé aux présentes.

« ADOPTÉE »

21-02-074 Adoption / Politique d'incitation à la pratique d'activités physiques

CONSIDÉRANT les impacts positifs de la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de promouvoir des pratiques organisationnelles favorisant l'activité physique chez les employés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la Politique d'incitation à la pratique d'activités de mise en forme actuellement en vigueur afin d'y inclure des activités physiques variées et des mesures additionnelles en facilitant la pratique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée la révision de ladite Politique et que son appellation soit remplacée par « Politique d'incitation à la pratique d'activités physiques »;

QUE soit, à ces fins, adoptée la Politique d'incitation à la pratique d'activités physiques préparée par le Service des ressources humaines le 19 janvier 2021;

QUE par cette Politique, les objectifs généraux suivants sont poursuivis :

- participer à l'amélioration de la santé, physique et psychologique, des employés;
- augmenter la fréquence hebdomadaire de la pratique de l'activité physique des employés;
- diminuer les absences imputables à la maladie;
- diminuer la fréquence et l'incidence des blessures;
- favoriser un environnement de travail sain;
- augmenter la performance individuelle et organisationnelle.

« ADOPTÉE »

21-02-075 Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 17-11-1013

CONSIDÉRANT que la Ville embauche des personnes œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable;

CONSIDÉRANT que la Ville doit désigner des représentants pour signer une *Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables*;

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-1013;

CONSIDÉRANT qu'en raison des responsabilités confiées à M^{mes} Sabrina Lalonde, conseillère en acquisition de talents, et Nancy Gervais, conseillère principale en ressources humaines, dans le cadre de leurs fonctions, il est opportun de les désigner pour signer une *Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables* avec la Sûreté du Québec;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M^{mes} Sabrina Lalonde, conseillère en acquisition de talents, et Nancy Gervais, conseillère principale en ressources humaines, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer* auprès de personnes vulnérables de la Sûreté du Québec, ainsi que tout document nécessaire à cette fin;

QU'en conséquence, la résolution 17-11-1013 soit abrogée.

« ADOPTÉE »

21-02-076 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 26 novembre 2020

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des pompiers tenue le 26 novembre 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

21-02-077 Comité d'orientation en santé et sécurité du travail / Réunion du 3 décembre 2020

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité d'orientation en santé et sécurité du travail tenue le 3 décembre 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

21-02-078 Service des eaux / Confirmation de poste / Technicien en instrumentation

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-460;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de MM. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, et Laurent Pignat, contremaître – Eaux usées, datée du 20 janvier 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Sébastien Arsenault dans son poste de technicien en instrumentation;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Arsenault.

« ADOPTÉE »

21-02-079 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2020 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de plongeon Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 697,25 \$ soit remboursée au Club de plongeon Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription à la saison 2020 de 18 athlètes, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

21-02-080 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-21-09 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par la chef de section – Camps et animation du Service des loisirs et de la culture, en date du 21 janvier 2021 qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-09 à l'égard des services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche.

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

21-02-081 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-07 / Fourniture d'un véhicule aménagé avec châssis d'un minibus

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un véhicule aménagé avec un châssis de minibus, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 25 janvier 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-07;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par A. Girardin inc., 4000, rue Girardin, Drummondville (Québec), J2E 0A1, pour la fourniture d'un véhicule aménagé avec un châssis de minibus de modèle Ford G5 commercial, année 2021 neuf, et ce, pour un montant de 93 129,75 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-07;

QUE cette dépense et celle de l'aménagement dudit véhicule soient financées par le fonds de roulement, remboursable sur une période dix ans, et par une contribution sensiblement équivalente du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'entente de développement culturel.

« ADOPTÉE »

21-02-082 Appel de projets en médiation culturelle 2021 – phase 1

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir aux citoyens de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes et organismes du milieu;

CONSIDÉRANT la grande participation des citoyens de la Ville aux différentes activités proposées depuis le lancement du programme *Je suis...* et l'apport important des initiatives du milieu;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'activité culturelle ci-dessous et soit autorisée, à cet effet, une dépense de 3 500 \$ pour la phase 1 :

Activité	Promoteur	Montant
Le mois de l'histoire des noirs L'objectif est de créer un projet porteur et mobilisateur pour souligner le mois de l'histoire des noirs. Cette initiative a pour objectif de sensibiliser les citoyens sur les contributions importantes des Canadiens noirs à la croissance et au développement du pays. Réalisation de quatre capsules vidéo mettant en lumière différents angles de l'apport de ces citoyens tout au long de l'histoire.	Csur la télé	3 500 \$

« ADOPTÉE »

21-02-083 Entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics / MCC / Bibliothèque du pôle municipal / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics redéfinie en vertu du décret n° 955-96;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Bibliothèque soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) l'entente relative à l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments des sites gouvernementaux et publics à l'égard du projet de construction de la nouvelle bibliothèque, ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à payer au MCC la somme de 16 051 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément à ladite entente.

« ADOPTÉE »

21-02-084 Travaux municipaux / Construction de trottoir sur l'avenue Marier / Retrait et ajouts de traverses sur l'avenue Marier et la rue des Pruches

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 15 janvier 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient décrétés les travaux de construction de segments de trottoir sur l'avenue Marier entre les rues des Châtaigniers et des Merisiers, de retrait de la traverse non sécurisée sur l'avenue Marier et d'ajouts d'une traverse sécurisée sur l'avenue Marier et d'une autre sur la rue des Pruches, tel que montré au croquis joint à ladite recommandation;

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 52 500 \$, taxes applicables non comprises, pour effectuer lesdits travaux;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

21-02-085 Octroi de contrat / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction pour le remplacement des puits P-1 à P-6 / Aménagement d'un nouveau puits de pompage / Bassin Saint-Lazare

CONSIDÉRANT qu'une plus grande capacité de production d'eau potable sera nécessaire suite à la construction du nouvel hôpital;

CONSIDÉRANT que les puits actuels (P-1 à P-6) doivent être remplacés pour assurer le maintien de leurs débits d'eau;

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser, augmenter et optimiser l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT les recommandations du Plan d'intervention pour le secteur du champ de captage des eaux souterraines de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme TechnoRem inc.;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme TechnoRem inc. et son excellente connaissance hydrologique du secteur du champ de captage des eaux souterraines de la Ville (bassin Saint-Lazare) ainsi que la connaissance de nos installations acquise par ses professionnels;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé un contrat à la firme TechnoRem inc. située au 4701, rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec), H7P 6G5, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction pour le remplacement des puits P-1 à P-6 et l'aménagement d'un nouveau puits de pompages dans le roc au champ de captage des eaux souterraines de Vaudreuil-Dorion, et ce, pour un montant de 21 560 \$, les taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt;

QU'une somme non supérieure à 5 % des dépenses autorisées au règlement d'emprunt qui sera adopté soit remboursée au surplus accumulé non affecté au moment opportun.

« ADOPTÉE »

21-02-086 Ordres de changement n^{os} 24 à 29 / Appel d'offres n^o 401-110-20-R1780.03 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n^o 1780

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 24 à 29 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 - appel d'offres n^o 401-110-20-R1780.03 » totalisant un montant de 60 364,61 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-02-087 Ordre de changement n^o 3 / Appel d'offres n^o 401-110-19-R1779.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration / Règlement n^o 1779

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n^o 3 de services professionnels à l'égard des plans et devis et de la surveillance relié au projet « Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et des travaux connexes à l'usine de filtration - appel d'offres n^o 3 » totalisant un montant de 13 500 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-02-088 Ordre de changement n^o 2 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1753.01 / Services professionnels / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Entre les rues Henry Ford et Bill Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte / Règlement n^o 1753

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n^o 2 de services professionnels relié au projet « Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry Ford et Bill Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte - appel d'offres n^o 401-110-18-R1753.01 » totalisant un montant de 14 850 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

21-02-089 Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay / Règlement n^o 1763 / Autorisation de signature

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que, conformément à la résolution 20-01-048, la division – Génie a préparé le protocole d'entente respectant les modalités de l'annexe « A » du Règlement n^o 1763 pour le projet NP00191 : Préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage, bordures et éclairage du prolongement de la rue Jean-Claude-Tremblay, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier et le maire suppléant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole à intervenir entre la Ville, 9376-4561 Québec inc. et Gestion Pilon & Frères inc.

« ADOPTÉE »

21-02-090 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-03 / Travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Quinchien, secteur Place Charlemagne, sept soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 27 janvier 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par le Service du génie et de l'environnement, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-21-03;

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-724 autorisant une dépense de 211 000 \$, excluant les taxes applicables, pour la réalisation des travaux précités;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation Gricon (3286916 Canada inc.), 2400 rue Henry-Ford, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 9H5, pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Quinchien, secteur Place Charlemagne, et ce, pour un montant de 199 812,48 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

21-02-091 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-66 / Services professionnels pour la surveillance des travaux de stabilisation de talus sur la rivière Quinchien

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de surveillance des travaux de stabilisation de talus sur la rivière Quinchien, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 27 janvier 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie du service du Génie et de l'environnement, qu'une seule des deux soumissions reçues est conforme aux conditions et exigences contenues dans dans le document de demande de prix n° 401-110-20-66;

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-724 autorisant une dépense de 211 000\$, excluant les taxes applicables, pour la réalisation des travaux précités et les frais afférents;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Avizo Experts-Conseils inc., 1125, rue de Cherbourg, Sherbrooke (Québec), J1K 0A8, pour les services professionnels de surveillance des travaux de stabilisation de talus sur la rivière Quinchien, et ce, pour un montant de 31 951,73 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

21-02-092 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 janvier 2021

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 janvier 2021.

« ADOPTÉE »

21-02-093 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 janvier 2021

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 13 janvier 2021 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 21-01-04	401, rue Marie-Curie / Agrandissement du bâtiment principal – phase II / Lot 3 353 798 / Zone I2-128
CCU n° 21-01-05	3000 à 3156, rue du Ravin-Boisé / Architecture et matériaux du projet Ravin-Boisé – Ajout de cinq modèles / Zone H1-914
CCU n° 21-01-06	27-A à 27-C, rue Sainte-Angélique / Aménagement d'un stationnement / Lot 1 675 504 / Zone H2-252

« ADOPTÉE »

21-02-094 Usage conditionnel / 88, rue Adèle / Conteneur maritime en cour latérale / Lot 2 845 223 / Zone C2-531 / CCU n° 21-01-03

CONSIDÉRANT une demande d'approbation d'un usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 88, rue Adèle;

CONSIDÉRANT la recommandation n°21-01-03 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'également les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de modification d'usage conditionnel;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 88, rue Adèle, la demande d'approbation d'un usage conditionnel relatif à la demande de permis afin d'autoriser l'implantation d'un conteneur métallique de 6,10 mètres en cour latérale, tel que montré au document intitulé : « 88_Adèle_CCU_210113_PIIA_présentation », préparé par la division – Permis et inspections du Service de l'aménagement du territoire.

« ADOPTÉE »

21-02-095 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Parc industriel / Lot 6 388 344 (Lots projetés 6 362 470 et 6 362 471)

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement n° 2020-30033 visant une opération cadastrale ayant pour effet de subdiviser le lot 6 388 344 créé sous la demande permis 2020-30002, en deux lots, soit les lots 6 362 470 et 6 362 471;

CONSIDÉRANT qu'aucune contribution pour fins de parcs n'a été demandée lors de l'opération cadastrale découlant de la demande de permis 2020-30002 car le nombre de lots n'avait pas augmenté;

CONSIDÉRANT que le lot 6 362 470 sera l'assiette du « bâtiment F » sis au 3501, rue F.-X.-Tessier et que le lot 6 362 471 sera vendu;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 6 388 344 est de 92 403,3 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 9 240,33 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du lot 6 388 344 est de 4 690 606 \$, (4 425 100 \$ multiplié par le facteur comparatif de 2020 : 1.06), soit 50,76 \$ par mètre carré;

CONSIDÉRANT que la contribution par le versement d'une somme d'argent à l'égard de ce lot s'élève donc au montant de 469 039,15 \$, correspondant à la valeur de 10 % de la superficie, soit 50,76 \$ multiplié par 9 240,33 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'une contribution de 64 864,60 \$ a été payée en 2004 pour des fins de parcs, sous le permis 2004-30059, et ce, pour une superficie de 638 333,3 mètres carrés, soit 0,10 \$ par mètre carré, donc 9 240,33 \$ au prorata de la superficie du lot 6 388 344 de 92 403,3 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que la contribution par le versement d'une somme d'argent à l'égard de du lot 6 388 344 s'élève donc au montant de 459 798,82 \$, correspondant à 469 039,15 \$ moins 9 240,33 \$ payée en 2004 au prorata;

CONSIDÉRANT que ces lots, du fait de leur localisation et leur utilisation, ne sont pas propices à l'aménagement d'un parc;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'une somme de 459 798,82 \$ et que ce montant soit déposé dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

21-02-096 Modifications / Répertoire des subventions en environnement

CONSIDÉRANT le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion, adopté par la résolution 16-02-122, et ses amendements;

CONSIDÉRANT que les couvre-bols réutilisables réduisent l'utilisation de films alimentaires en plastique et que les masques en tissus réduisent l'utilisation des masques de protection jetables;

CONSIDÉRANT que certaines tondeuses fonctionnent avec deux lames déchiqueteuses et que les tondeuses manuelles sont toutes déjà munies de lames déchiqueteuses et ne produisent pas de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT qu'une bonne capacité de chargement est requise pour les vélos lorsqu'ils sont utilisés comme moyen de transport;

CONSIDÉRANT que les résultats préliminaires de la distribution de détecteurs de radon sur le territoire soulignent le besoin pour certaines résidences de faire de travaux d'atténuation afin de diminuer la concentration du radon au-delà du seuil d'intervention canadien;

CONSIDÉRANT que la progression de l'agrile du frêne sur le territoire nécessite la coupe de plusieurs frênes privés, entraînant des coûts considérables pour les propriétaires;

CONSIDÉRANT les orientations de la Politique environnementale 2018-2022 de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité en environnement pour l'ajout de subventions pour les systèmes d'atténuation du radon, la coupe des frênes et les accessoires pour vélos;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion soit amendé afin d'y ajouter quelques précisions et d'y faire les modifications suivantes :

- ajout des couvre-bols et masques protecteurs réutilisables à la subvention relative aux produits du quotidien;
- ajout d'une deuxième lame (pour les tondeuses à deux lames) et des tondeuses manuelles à rouleau à la subvention relative aux lames déchiqueteuses pour tondeuses;
- ajout d'une subvention relative à l'installation d'un système d'atténuation du radon sous le volet « Qualité de l'air » prévoyant un remboursement de 50 % des frais d'installation d'un tel système, jusqu'à concurrence de 500 \$;
- ajout des accessoires visant à augmenter la capacité de chargement des vélos à la subvention relative aux vélos;
- ajout d'une subvention relative à la coupe des frênes atteints par l'agrile du frêne sur les propriétés privées sous le volet « Arbres et végétaux » prévoyant un remboursement de 50 % des frais de coupe, jusqu'à concurrence de 400 \$;

QUE le Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion mis à jour le 20 janvier 2021, soit en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021;

QUE ces subventions soient disponibles jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

21-02-097 Adoption / Règlement n° 1275-291 / Zonage / Dispositions relatives au toit d'un bâtiment accessoire et aux contenants de matières résiduelles

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 décembre 2020 le premier projet de règlement n° 1275-291 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 23 décembre 2020 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 janvier 2021 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-291 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Modifier des dispositions relatives au toit d'un bâtiment accessoire;
- Prévoir des dispositions particulières concernant les contenants de matières résiduelles. ».

« ADOPTÉE »

21-02-098 Adoption / Règlement n° 1274-34 / Permis et certificats et régie interne / Dispositions relatives à la gestion des matières résiduelles et aux contenants de dons caritatifs

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 décembre 2020 le projet de règlement n° 1274-34 modifiant le Règlement de des permis et certificats et de régie interne n° 1274;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 23 décembre 2020 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-34 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin de :

- Prévoir les dispositions pour régir la gestion des matières résiduelles;
- Ajouter des dispositions pour régir les contenants de dons caritatifs. ».

« ADOPTÉE »

21-02-099 Adoption / Règlement n° 1276-15 / Construction / Dispositions relatives à la chambre à matières résiduelles et au trou d'excavation pour conteneur semi-enfoui

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 décembre 2020 le projet de règlement n° 1276-15 modifiant le Règlement de construction n° 1276;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de saisie s'est glissée dans le titre de la résolution 20-12-996 dans lequel il est mentionné d'une adoption de premier projet au lieu d'une adoption de projet;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 23 décembre 2020 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifié le titre de la résolution 20-12-996 en y retirant le mot « premier »;

QUE soit adopté le Règlement n° 1276-15 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276 afin d'ajouter des dispositions relatives à la chambre à matières résiduelles réfrigérée et au trou d'excavation pour un conteneur semi-enfoui ».

« ADOPTÉE »

21-02-100 Adoption / Règlement n° 1709-15 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Abrogation des frais de retard à la bibliothèque

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-15 a été déposé à une séance tenue le 18 janvier 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-15 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'abroger les frais de retard à la bibliothèque ».

« ADOPTÉE »

21-02-101 Adoption de projet / Règlement n° 1275-294 / Zonage / Cession de terrains pour fin de parcs / Établissement de la valeur d'un terrain / Projet de redéveloppement de 4 logements et plus

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-294 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage 1275 afin d'établir, pour l'application de la cession pour fins de parcs, la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'un projet de redéveloppement comportant 4 logements et plus »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

21-02-102 Avis de motion / Règlement n° 1275-294 / Zonage / Cession de terrains pour fin de parcs / Établissement de la valeur d'un terrain / Projet de redéveloppement de 4 logements et plus

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage 1275 afin d'établir, pour l'application de la cession pour fins de parcs, la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'un projet de redéveloppement comportant 4 logements et plus.

21-02-103 Adoption de projet / Règlement n° 1273-12 / Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs / Établissement de la valeur d'un terrain

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1273-12 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin d'établir, pour l'application de la cession pour fins de parcs, la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'une opération cadastrale ayant pour effet de créer 2 lots industriels et plus ou 3 lots résidentiels et plus »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

21-02-104 Avis de motion / Règlement n° 1273-12 / Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs / Établissement de la valeur d'un terrain

La conseillère M^{me} Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin d'établir, pour l'application de la cession pour fins de parcs, la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'une opération cadastrale ayant pour effet de créer 2 lots industriels et plus ou 3 lots résidentiels et plus.

21-02-105 Autorisation de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 20 janvier 2021.

« ADOPTÉE »

21-02-106 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

21-02-107 Période de questions – Citoyens

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

21-02-108 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 25 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Marie-Hélène Rivest, notaire
Greffière adjointe